

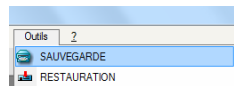
## CHANGEMENT TAUX DE TVA

Cette note vient en complément de celle concernant la clôture d'exercice.

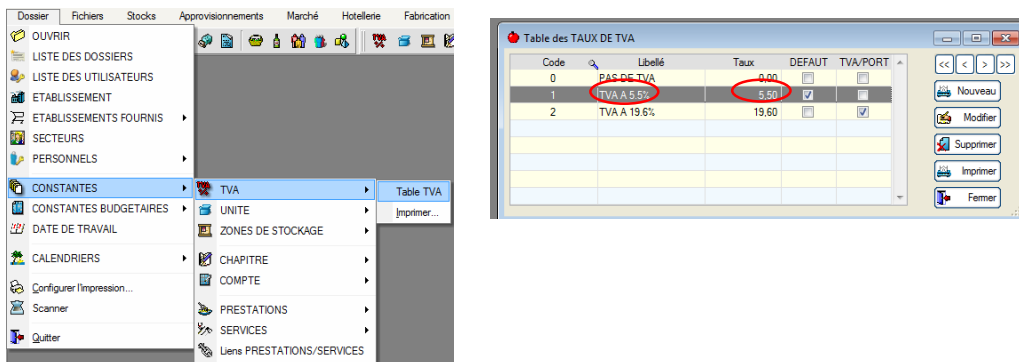
Si en 2014, les TAUX de TVA changent, voici la procédure à suivre en fin d'année 2013 :

- Editez votre inventaire à fin 2013 avec l'ancien taux de TVA. Vous aurez ainsi un inventaire qui correspond à votre dernière feuille de conso.

- Faites une sauvegarde



- Changer le taux de TVA avant la clôture : Ne pas créer de nouveau code mais modifier le libellé et le taux avec les nouveautés 2014 :



- Redemander l'inventaire avec le nouveau TTC et l'imprimer. Surtout : ne plus modifier de mouvement sur 2013.
- Clôturer en suivant la procédure classique (cf. note correspondante)
- Démarrer 2014 avec un inventaire correspondant au nouveau taux de TVA